



*Siège :*

*22 rue de l'Hôtel de Ville, CS 90077 38353 La Tour du Pin Cedex. Tél. 04 74 97 05 79*

**Direction Vie Locale - Service Enfance**

*244 Montée du Village 38110 Saint Victor de Cessieu. Tél. 04 74 33 13 10*

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**DES CENTRES DE LOISIRS**

**INTERCOMMUNAUX**

---

## *Centre de Loisirs d'AOSTE*

---

*Ecole maternelle rue des écoles 38490 AOSTE*

*Tél. 04 76 37 08 02 ou 06 04 59 02 89*

[loisirs.aoste@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.aoste@valsdudauphine.fr)

---

## *Centre de Loisirs de PONT DE BEAUVOISIN*

---

*Ecole maternelle « Place du théâtre de Verdure » 38480 PONT DE BEAUVOISIN*

*Tel. 04 76 37 08 02 ou 06 22 40 76 06*

[loisirs.pontdebeauvoisin@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.pontdebeauvoisin@valsdudauphine.fr)

---

## *Centre de Loisirs de TORCHEFELON*

---

*7 route du Village 38690 TORCHEFELON. Tél. 04 74 18 30 38*

[loisirs.torchefelon@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.torchefelon@valsdudauphine.fr)

*Structures d'accueil de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, les Centres de Loisirs des Vals du Dauphiné sont rattachés au Service Enfance, Direction Vie Locale. Les Centres de Loisirs des Vals du Dauphiné sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires. Chaque Centre possède des caractéristiques propres et des modalités d'accueil adaptées.*

### **LE PERSONNEL**

Le directeur/directrice de la structure d'accueil est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et des familles, de l'application du présent règlement ainsi que de la législation en vigueur.

Conformément aux conditions d'encadrement définies par la réglementation de la **Direction de la Cohésion Sociale (DDCS)** qui élabore, coordonne et évalue les politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, l'équipe d'animation est composée d'animateurs titulaires et stagiaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), titulaires d'un CAP petite enfance ou du diplôme ou qualification reconnue comme équivalent dans les conditions fixées par le Ministère des Sports et la DDCS.

- ✓ Soit un animateur minimum pour 8 enfants de moins de 6 ans (3-5 ans)
- ✓ Soit un animateur minimum pour 12 enfants de 6 ans et plus (6-11 ans)  
Les titres et diplômes, ainsi que les quotas d'animateurs qualifiés, répondent aux normes prévues et précitées.

## REMIERE INSCRIPTION

Les centres de loisirs accueillent les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 11 ans.

Pour une première inscription, il est nécessaire de contacter votre Centre de Loisirs et de prendre rendez-vous muni de :

- Une attestation de quotient familial à jour
- Une copie du carnet de vaccination à jour de l'enfant.

### **TORCHEFELON :**

Les mardis de 14h00 à 17h00, 7 Route du Village, 38690 TORCHEFELON.  
Sur rendez-vous au 04 74 18 30 38.

### **AOSTE :**

Les mardis de 14h00 à 18h00 ou les vendredis de 9h00 à 12h00  
Pôle Jeunesse Rue du pré St Martin 38480 PONT DE BEAUVOISIN.  
Sur rendez-vous au 04 76 37 08 02 ou 06 04 59 02 89

### **PONT DE BEAUVOISIN :**

Les mardis de 14h00 à 18h00 ou les vendredis de 9h00 à 12h00  
Pôle Jeunesse Rue du pré St Martin 38480 PONT DE BEAUVOISIN,  
Sur rendez-vous au 04 76 37 08 02 ou au 06 22 40 76 06

*Toute modification des éléments donnés lors de la première inscription devra être signalée au responsable du Centre de Loisirs ou directement sur le portail famille (numéros de téléphone, adresse, situation de famille, noms et numéros de téléphone des personnes autorisées à récupérer l'enfant, allergies, PAI, QF, etc.)*

## RESERVATIONS

Les familles déjà inscrites peuvent retrouver le portail famille via le lien :

[www.valsdudauphine.fr](http://www.valsdudauphine.fr)

Toute validation de réservation est éventuellement modifiable dans les délais communiqués. Au-delà elle devient ferme et définitive. **Toute annulation devra être accompagnée d'un justificatif** (médical, de travail, évènement familial, etc...). **Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera facturée au tarif en vigueur.**

**Les délais incompressibles d'annulation sont les suivants :**

- **Pour les mercredis :** une semaine à l'avance. (Mercredi précédent inclus)
- **Vacances scolaires :** une semaine avant la date d'ouverture de la période.

Les demandes de réservations sont possibles une fois le dossier famille créé, la démarche validée et en possession de l'identifiant et mot de passe.

Une demande de réservation ne signifie pas inscription définitive. Elle sera en fonction de la capacité d'accueil de chaque Centre de Loisirs, de la réglementation et de l'Habilitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

# GENERALITES

## REPAS ET GOUTER

- Les repas et les goûters sont compris dans le tarif journalier. (Voir grille tarifaire jointe)
- Les repas du midi sont pris collectivement.
- Toute demande de Projet d'Accueil Personnalisé (P.A.I) doit être accompagnée du certificat correspondant et doit être remis à la direction du centre dans les plus brefs délais. Enfin, le P.A.I doit figurer sur la fiche enfant du portail famille.

## TRANSPORT

- Pendant les vacances scolaires et les mercredis l'enfant sera amené et repris au Centre de Loisirs par la personne désignée sur la fiche d'inscription. **En cas de changement, une autorisation via le portail familles, par mail ou par téléphone sera transmise.**

## INFORMATIONS

- Un tableau dédié à cet effet dans chaque Centre permet d'informer les parents surs :
  - Le projet pédagogique du Centre de Loisirs
  - Le programme de la journée et /ou de la semaine
  - D'éventuels changements dans l'organisation des activités
  - Les menus
- L'équipe d'animation se tient à la disposition des parents qui souhaitent plus de renseignements.
- Si vous constatez des difficultés ou avez besoin d'un renseignement particulier nous vous demandons de solliciter la direction du Centre de Loisirs sans attendre.

## ACTIVITES

- Certaines activités spécifiques et restreintes en nombre feront l'objet d'une inscription selon l'âge de l'enfant. Il est donc nécessaire que votre enfant intègre la tranche d'âge recommandée pour l'activité.
- Certaines activités pratiquées peuvent être salissantes, l'enfant portera des vêtements appropriés.
- Les objets de valeur ne sont pas admis au Centre de Loisirs. L'équipe ne sera pas tenue pour responsable de la perte ou la détérioration de tout objet de valeur.

## SANTE - HYGIENE

- Si l'enfant est malade dans la journée, les parents sont avertis systématiquement et sur décision conjointe avec la direction pourra être amené à rentrer chez lui.
- Si l'enfant a contracté une maladie contagieuse (varicelle, oreillons...) ou autres (poux...), les parents devront obligatoirement en informer la direction.
- **Les médicaments sont interdits au Centre de Loisirs.** Des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées suivant l'avis médical et sous autorisation du responsable légal de l'enfant. Ainsi, tout médicament doit être accompagné de l'ordonnance correspondante les boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom et prénom de l'enfant avec la notice.
- En cas d'intervention urgente, les parents acceptent à l'inscription, l'hospitalisation de leur enfant si nécessaire.
- Pour tout enfant porteur d'un handicap ou de difficultés particulières, il est indispensable d'en parler à la direction au préalable.

## TARIFS (EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017)

	Lieu de résidence	VDD	Hors VDD
QUOTIENT FAMILIAL	PRESTATION	TOUS REGIMES	
QF < = 400	Jour Mercredis et Petites Vacances	7,70 €	11,09 €
	Mercredis Repas + Après Midi*	4,62 €	6,65 €
	Semaine	34,65 €	49,90 €
De 401 à 550	Jour Mercredis et Petites Vacances	9,60 €	13,82 €
	Mercredis Repas + Après Midi*	5,76 €	8,29 €
	Semaine	43,20 €	62,21 €
De 551 à 700	Jour Mercredis et Petites Vacances	12,80 €	18,43 €
	Mercredis Repas + Après Midi*	7,68 €	11,06 €
	Semaine	57,60 €	82,94 €
De 701 à 1250	Jour Mercredis et Petites Vacances	16,00 €	23,04 €
	Mercredis Repas + Après Midi*	9,60 €	13,82 €
	Semaine	72,00 €	103,68 €
+ de 1 250	Jour Mercredis et Petites Vacances	17,60 €	25,34 €



\* Uniquement pour les communes dont les rythmes scolaires sont toujours organisés sur une semaine de 4,5 jours.

	Mercredis Repas + Après Midi*	10,56 €	15,21 €
	Semaine	79,20 €	114,05 €

- Si un surcoût devait être occasionné pour certaines activités, les familles seraient informées par avance.
- La direction du Centre de Loisirs devra être **informée de toute absence de l'enfant le plus tôt possible**. Toute absence devra être accompagnée d'un justificatif médical ou le cas échéant familial.
- Chèques, espèces, bons M.S.A, prises en charge C.E. et Chèques Vacances ANCV et Chèques Emploi Services sont utilisables pour le règlement de votre facture.
- **Le tarif le plus élevé sera appliquée aux familles ne fournissant pas leurs Quotient Familial ainsi que leur numéro d'allocataire ou le cas échéant leur déclaration de revenus.**

## *POUR FACILITER LE SEJOUR DE L'ENFANT*

**Nous demandons aux parents de fournir :**

- \*casquette ou chapeau, en cas de soleil
- \*bottes et vêtements imperméables, en cas de pluie
- \*des chaussures adaptées aux activités
- \*des vêtements non fragiles, car nous utilisons du matériel salissant
- \*des chaussures d'intérieur (chaussons)

## *LE PROGRAMME*

- Il est établi par l'équipe d'animation en fonction du Projet Pédagogique du Centre de Loisirs et des propositions faites par les enfants sur la période d'ouverture précédente.
- Il est présenté aux enfants au début de chaque séjour.
- Il est à la disposition des parents sur le tableau d'information durant tout le séjour.
- Pour des raisons techniques, du personnel, de la météo ou encore d'effectifs/enfants, le programme est susceptible de changement.

# OUVERTURES ET HORAIRES

---

## CENTRE DE LOISIRS AOSTE

---

- **Ouverture**  
Les mercredis et pendant les vacances scolaires : Automne, Hiver, Printemps, été (juillet et août). Fermeture : Deux semaines au mois d'Août et vacances de Noël et jours fériés.
- **Public**  
Dès 3 ans révolus à 11 ans.
- **Horaires :**  
**Accueil du matin :** 7h30 à 9h00  
**Accueil du soir :** 16h30 à 18h30  
Une veillée, sur réservation, est proposée à chaque période de vacances. Le repas est compris sans supplément de prix et les enfants restent au centre jusqu'à 21h00 maximum.

## CENTRE DE LOISIRS PONT DE BEAUVOISIN

---

- **Ouverture**  
Les mercredis et pendant les vacances scolaires : Automne, fin d'année, Hiver, Printemps, été (juillet et août). Fermeture : une semaine durant les vacances de fin d'année
- **Public**  
Dès 3 ans révolus à 11 ans.
- **Horaires :**  
**Accueil du matin :** 7h30 à 9h00  
**Accueil du soir :** 16h30 à 18h30  
Une veillée, sur réservation, est proposée à chaque période de vacances. Le repas est compris sans supplément de prix et les enfants restent au centre jusqu'à 21h00 maximum.

## CENTRE DE LOISIRS TORCHEFELON

---

- **Ouverture :**  
Les mercredis et pendant les vacances scolaires : Automne, Février, Printemps, Eté (juillet et août). Fermeture : vacances de Noël et jours fériés.
- **Public :**  
Dès 3 ans révolus à 11 ans.
- **Horaires :**  
**Accueil du matin :** 7h30 à 9h00 - *Petit déjeuner possible jusqu'à 8h30*  
**Accueil du soir :** 16h30 à 18h00  
Une veillée, sur réservation, est proposée tous les jeudis soir. Le repas est compris sans supplément de prix et les enfants restent au Centre jusqu'à 21h00 maximum.

# VOS INTERLOCUTEURS

## *Centre de Loisirs AOSTE*

**Maryna TOURNIER**, directrice

Locaux de l'école maternelle Rue des Ecoles 38490 AOSTE.

Permanences au Pôle jeunesse Rue du Pré St Martin 38480 Pont-de-Beauvoisin

Tél. 04 76 37 08 02 ou 06 04 59 02 89

[loisirs.aoste@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.aoste@valsdudauphine.fr)

## *Centre de Loisirs PONT DE BEAUVOISIN*

**Mathilde GAUGER**, directrice

Locaux de l'école maternelle « Place du Théâtre de Verdure » 38480 PONT DE  
BEAUVOISIN. Permanences au Pôle jeunesse Rue du Pré St Martin

38480 Pont-de-Beauvoisin Tél. 04 76 37 08 02 ou 06 04 59 02 89

[loisirs.pontdebeauvoisin@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.pontdebeauvoisin@valsdudauphine.fr)

## *Centre de loisirs TORCHEFELON*

**Marjorie POINARD**, directrice

7 Route du Village, 38690 TORCHEFELON.

Tél. 04 74 18 30 38 [loisirs.torchefelon@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.torchefelon@valsdudauphine.fr)

## *Communauté de communes Les Vals du Dauphiné*

À la Maison de services au public (MSAP Pont de Beauvoisin), ou Point Informations  
Enfance Jeunesse (Les Abrets) par téléphone ou sur RDV au 04 76 32 71 99.

Au Service Enfance, tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les  
vendredis de 9h00 à 12h00. Communauté de Communes, Direction Vie locale.

244 Montée du Village, 38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU, Tél 04 74 33 13 10

[loisirs@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs@valsdudauphine.fr)



# LE PORTAIL FAMILLES



## C'est quoi ?

Accessible 24h/24h et 7j/7J, le portail famille permet aux familles de :

- Gérer ses informations personnelles,
- Gérer les inscriptions et déclarer les absences de ses enfants,
- Régler ses factures.

## Pour quoi faire ?

Grâce au code d'accès personnel, Il permet à la famille, en toute sécurité, de :

- Visualiser les données familles, enfants
- Visualiser les inscriptions
- Faire des demandes de modifications sur son dossier
- Visualiser le compte famille et imprimer les factures
- Faire une demande d'inscription ou de réservation
- Notifier une absence

Les échanges entre les familles et les professionnels sont facilités. Toutes les actions des familles sont soumises à la validation de la collectivité avant l'intégration des données dans le logiciel.

## Accès ?

Site internet de la Communauté de Communes :

[www.valsdudauphine.fr](http://www.valsdudauphine.fr), rubrique « Infos utiles »

Identifiant et mot passe transmis (unique pour chaque famille)

Votre identifiant :

Votre mot de passe :

# Comment s'en servir ?

## 1. Portail famille

- Page d'accueil : Responsable, Etat du solde de la famille, Factures impayées, Enfants



Possibilité de changer le mot de passe d'accès au portail !

- Mon compte : Informations générales concernant la famille, les enfants de la famille



Possibilité d'ajouter un enfant

- Mes enfants : Informations concernant les enfants



Pour chaque enfant : Autorisations, Données complémentaires, Données sanitaires, Insertion photo, édition de la fiche enfant, Inscription en cours, Nouvelle inscription, Déclarer une absence, Nouvelle inscription scolaire. Possibilité d'ajouter un enfant- Information sur les tarifs appliqués aux enfants

- Relevé de compte : Informations générales sur les factures et les règlements



- Boite de réception : Echanges entre la collectivité et la famille.



## 2. Visualiser les données familles, enfants

Grâce au portail, vous pouvez directement consulter ou effectuer les modifications correspondant à vos informations personnelles ou à celles de vos enfants.

## 3. Visualiser les inscriptions

Cette liste est accessible depuis la barre horizontale de boutons :

## 4. Faire des demandes de modifications sur son dossier

Chaque fois que vous saisissez un élément au travers de votre portail, une demande est adressée au service Enfance-Jeunesse-Education. Cette demande est alors en attente de la validation du secrétariat.

## 5. Facturation-Consultation et édition

- Facturation :

Vous pourrez consulter, archiver ou éditer votre facture. Celle-ci est toujours une facture incluant le solde antérieur éventuellement restant à devoir.

- Paiement en ligne : **NON DISPONIBLE**

- **Editions :**

Accès à l'impression ou à l'archivage de la facture correspondante  
Accès à l'impression ou archivage de la fiche enfant simple ou complète  
Accès à la fiche de pré-inscription d'une nouvelle famille

- **Consultations :**

Accès au changement de mot de passe. Il est composé de lettres et de chiffres de 20 caractères maximum. Accès à la boîte de réception de message. Contacter la collectivité par message. **Consultations de l'état des demandes réalisées**

## 6. Faire une demande d'inscription ou de réservation

Vous devez :

- Vous positionner sur l'enfant pour lequel vous souhaitez effectuer une demande de réservation,
- Vous placer sur le jour de l'agenda pour lequel vous souhaitez faire la demande,
- Effectuer un clic avec le bouton droit de la souris,
- Sélectionner le choix « Demande de réservation »,
- Le symbole apparaît dans la case du jour correspondant.

## ATTENTION :

**Les réservations et les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont réalisées par le biais du portail famille. Ou le cas échéant lors des permanences.**

## 7. Notifier une absence

Vous devez :

- Vous positionner sur l'enfant pour lequel vous souhaitez signaler une absence,
- Vous placer sur le jour de l'agenda pour lequel vous souhaitez faire la demande,
- Effectuer un clic avec le bouton droit de la souris,
- Sélectionner le choix « Déclarer une absence »,
- Le motif de l'absence doit être sélectionné dans la liste de choix. Il est possible de donner une raison différente ou un message plus précis en choisissant le type autre.
- Puis confirmer,
- Après validation du motif, le symbole apparaît dans la case du jour correspondant.

## 8. Liste des demandes



Vous pourrez consulter l'état des demandes effectuées : en effet, toutes les demandes acceptées ou refusées depuis moins d'un mois sont regroupées dans la « Liste des demandes ». Cette liste est accessible depuis la barre horizontale de boutons :

Il suffit de choisir les éléments à consulter : Mon compte ou Mes enfants :

## 9. Mot de passe oublié ?

Vous pouvez envoyer une demande de transmission de votre code à l'adresse suivante :

**TORCHEFELON :** [loisirs.torchefelon@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.torchefelon@valsdudauphine.fr)

**AOSTE :** [loisirs.aoste@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.aoste@valsdudauphine.fr)

**PONT DE BEAUVOISIN :** [loisirs.pontdebeauvoisin@valsdudauphine.fr](mailto:loisirs.pontdebeauvoisin@valsdudauphine.fr)

Une réponse vous sera faite sur l'adresse mail transmise sur la fiche sanitaire et enregistrée dans la base de données.